

AR Prefecture

016-200050094-20210512-DEL2021120503-DE
Reçu le 18/05/2021
Publié le 18/05/2021

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS
SÉANCE DU 12 MAI 2021**

Séance n°4 du 12 mai 2021

Délibération n°2021120503

Objet : financement du chargé de mission – préparation du projet de territoire pour la candidature LEADER/FEDER OS-5

40 délégués
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 30
Nombre d'excusés : 8 dont 2 ont donné pouvoir
Nombre d'absents : 1

Le douze mai deux mille vingt-et-un à dix-huit heures, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle socioculturelle de Courcôme le cinq mai deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Monsieur Laurent DANÈDE.

Secrétaire de séance : Christian CROIZARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Etaient présents : M. CROIZARD Christian – M. DANÈDE Laurent – M. BONNET Franck – Mme FOURÉ Brigitte – Mme MANDIN Frédérique - Mme BERNARD Anne-Marie – M. BEAU Jacques – M. RAINETEAU Jean - M. TESSIER Jean-Luc – M. ZULIAN Jean-Louis - M. PANTIER Jean-Marie - Mme ROCHE Nadine – Mme BAUDRILLART Agnès.

Etaient excusés : M. DE LUSTRAC Jean-Marc - M. COMBAUD Renaud (pouvoir à Mme FOURÉ Brigitte) - Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie - Mme LAMAZIERE Véronique - Mme TEILLET Anne - M. GUYON Jean-Guy - Mme BERNARD Marie-Dominique.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Etaient présents : M. JOURDAN Pascal Olivier – M. DUPUIS José - M. MATHIEU Xavier – M. GEOFFROY Fabrice – Mme MOREAU Carole – M. THOMAS Jean-Claude – M. THOMAS Hubert – M. STYNS Guy – Mme ASHBOLT Louisa - M. JOBIT Jean-François - M. FORT Jean-Paul – Mme VIEYRES-TEILLET Huguette – CREMOUX Christine - Mme GUILLONNEAU Séverine – Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle – M. SEGUINAR Claudy - M. BŒUF Pascal.

Etaient excusés : M. BASTIER Thierry (donne pouvoir à M. GEOFFROY Fabrice) - Mme REMY Catherine.

Etaient absents : M. POUX Pierre.

FINANCEMENT DU CHARGÉ DE MISSION - PRÉPARATION DU PROJET DE TERRITOIRE POUR LA CANDIDATURE LEADER/FEDER OS-5 :

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'activation de la période de transition 2021-2022 sur le FEADER 2014-2020 ;
- Vu les informations communiquées par la Région Nouvelle-Aquitaine concernant le futur programme LEADER/FEDER OS 5 lors du comité d'appui du 2/04/2021 ;
- Vu l'instruction relative au volontariat territorial en administration du 13/04/2021 ;

Considérant le mail de la Région Nouvelle-Aquitaine en date du 07/04/2021 concernant la demande de positionnement du GAL sur une attente de crédits complémentaires liés aux fonds européens de transition.

Considérant la possibilité de solliciter des crédits complémentaires LEADER sur la sous-mesure 19.1 pour la préparation de la candidature du futur programme LEADER/FEDER-OS 5.

AR Prefecture

016-200050094-20210512-DEL2021120503-DE

Reçu le 18/05/2021

Publié le 18/05/2021

Considérant le positionnement du GAL du PETR du Pays du Ruffécois par courrier du Président du GAL du 15/04/2021 sollicitant une enveloppe complémentaire de 500 000 € dont 20 000 € sur la sous-mesure 19.1.

Considérant la possibilité de solliciter une enveloppe forfaitaire de 15 000 € dans le cadre du dispositif de Volontariat Territorial en Administration (VTA).

Considérant le projet de territoire du Ruffécois à établir pour la candidature LEADER/FEDER OS5 et le recrutement envisagé dans le cadre du Volontariat Territorial en Administration pour l'élaboration de ce projet.

Considérant qu'il est possible de présenter sur le programme LEADER les frais salariaux, des frais indirects (15 % frais salariaux) et l'acquisition du matériel nécessaire au poste ;

Considérant que les subventions LEADER et VTA sont cumulables.

Après avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter l'aide du programme LEADER du Pays du Ruffécois sur la sous mesure 19.1 et de l'État au titre des Volontariat Territorial en Administration
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre des éléments présentés.

Certifié exécutoire la présente délibération
Le Président,

Laurent DANÈDE

